AVIS PUBLIC



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2016-03 ET RÈGLEMENT 2016-04

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

Rèalement 2016-03 - Rèalement modifiant le Rèalement sur

- les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal Exercice financier 2016 (2015-20).

 Règlement 2016-04 Règlement modifiant le Règlement sur la
- Règlement 2016-04 Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1).
- ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 mai 2016.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils seront disponibles pour consultation à compter de

- cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.
- Montréal, le 6 mai 2016

Le secrétaire d'arrondissement, M° Claude Groulx